

BOURSES À DES ÉTUDIANTS-ATHLÈTES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social, M. John Munro, a fait connaître la liste des 392 candidats qui recevront la Bourse d'aide aux étudiants-athlètes. Une seconde et dernière liste de boursiers sera communiquée incessamment.

Ces subventions, a expliqué M. Munro, visent à encourager les jeunes Canadiens qui désirent mener de front, programme d'études et carrière sportive. Selon le ministre, les programmes d'entraînement, auxquels doivent se soumettre nos meilleurs athlètes canadiens durant les mois d'été, limitent les possibilités de profiter des occasions d'emploi qui leur seraient autrement offertes pour pourvoir à leurs études. Ces bourses, d'ajouter M. Munro, sont de nature à inciter les athlètes canadiens à fréquenter des institutions et universités canadiennes.

L'an dernier, cette formule d'assistance aux étudiants-athlètes n'en était qu'à ses débuts et l'octroi des bourses, très limité. Cet été, le projet s'inscrivant dans l'ensemble du programme fédéral d'aide aux étudiants, le nombre de récipiendaires s'est accru considérablement. Les bourses accordées en 1970 seront renouvelées dans le cas d'étudiants ayant poursuivi leurs programmes d'études et de formation sportive.

Le programme 1971 partage les subventions aux étudiants-athlètes en deux catégories. La première comprend le programme d'octrois déjà en cours et en vertu duquel 70 bourses renouvelables seront décernées. Les 30 premiers candidats choisis recevront des subventions de \$2,000 qui seront renouvelées pour une période maximale de quatre ans, à condition que les bénéficiaires aient satisfait aux exigences de leur programme d'études et respecté leur horaire d'entraînement sportif. Quarante bourses de \$1,000, et renouvelables pour une année seulement, seront mises à la disposition des candidats du groupe suivant.

La seconde catégorie comprend les octrois accordés grâce à la disponibilité d'un budget de un million de dollars qu'affecte, à cette fin, le Gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme 1971 d'aide aux étudiants. Les boursiers représentent quelque 35 disciplines sportives. Au total, la valeur de ces bourses atteint \$525,000 environ; les sommes en réserve serviront au second bloc de subventions. Les autres bourses varient entre \$500, \$1,000 et \$1,500 selon que le récipiendaire fréquente une école secondaire, un CEGEP ou une université. Aucune des subventions dans la seconde catégorie ne peut être renouvelée. Les octrois seront versés aux récipiendaires en septembre, lorsque le ministère aura reçu un certificat de l'école ou de l'université du candidat, attestant de son inscription en tant qu'étudiant à plein temps. A moins de circonstances atténuantes, les récipiendaires doivent fréquenter une institution ou une université du Canada.

Cette année, deux projets spéciaux s'inscrivent au programme de bourses pour étudiants-athlètes.

Soixante-dix récipiendaires des provinces de l'Atlantique devront s'inscrire à un stage de formation, organisé cet été à l'Université Dalhousie, où, sous la direction d'un personnel hautement qualifié, les candidats suivront des cours d'évaluation et de contrôle des aptitudes ainsi qu'un programme l'entraînement individuel. Il s'agit là d'un projet pilote visant à améliorer la compétence des jeunes athlètes de la région atlantique.

En outre, Hockey Canada et la Direction de la santé et du sport amateur ont reçu les candidatures de plus de 1000 joueurs de hockey qui désirent poursuivre leurs études. Le Comité des bourses aux étudiants-athlètes de Hockey Canada s'occupe en ce moment de recommander les candidats à cette bourse. Ce projet permet d'étendre le programme de subventions au hockey, pour y inclure quelque 85 étudiants-joueurs.

Bon nombre de récipiendaires participeront cet été à divers projets qui ont été conçus et réalisés par les organismes de régie sportive, afin d'augmenter la participation aux activités sportives et améliorer la qualité des sports canadiens, en général. Ces projets sont conformes à la politique d'aide aux étudiants adoptée par le Gouvernement, en ce sens qu'ils évitent aux récipiendaires l'obligation de s'engager cet été sur le marché du travail.

LES VENTES DE VÉHICULES AUTOMOBILES

En mai, les ventes de véhicules automobiles neufs ont atteint de nouveaux records. Le total des ventes a dépassé pour la première fois les 100,000 unités vendues en un seul mois et s'est chiffré par 102,144, soit 28.2% de plus qu'un an plus tôt; ce total est en outre de beaucoup supérieur au sommet atteint en mai 1967 (96,953). Les ventes de voitures particulières sont montées à 84,768 unités (+26.1%), l'emportant ainsi sur le sommet de mai 1967 (81,259 unités). Les ventes de véhicules utilitaires se sont chiffrées par 17,376 unités, soit le chiffre le plus élevé atteint depuis au moins 1961, et constituent probablement un record absolu.

Alors que les ventes de voitures particulières de fabrication nord-américaine montaient à 65,353 unités, soit une augmentation de 21.5% par rapport à un an plus tôt, celles des voitures d'outre-mer ont continué leur progression qui a atteint 44.6% (19,415 unités), accaparant ainsi 20.0% du marché en mai et au cours de la partie de l'année écoulée depuis janvier.

La part du marché pour la période de janvier à mai des véhicules utilitaires fabriqués outre-mer a été de 7.95%, contre 5.98% un an plus tôt; cette progression est attribuable à l'augmentation de 76.2% des véhicules vendus en mai (1,447 unités).

Depuis mai 1970, les augmentations de ventes de voitures particulières se sont échelonnées entre 4.6% au Manitoba (3,000 unités) et 70.3% au Nouveau-Brunswick (2,563); en Ontario les ventes sont montées de 33.7% pour atteindre 35,089 unités, et au Québec, de 15.6%, soit 25,485 unités.